

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 4 avril 2022, tenue à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot, tous formant quorum.

Absence : James Kingston.

Assiste également à cette séance par vidéoconférence (isolement dû à la covid) : madame Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 076-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 077-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. État des revenus et dépenses
8. Dépenses à approuver
 - a) Formation abattage d'arbres
 - b) Jeudis en chansons et épluchette de blé d'inde
 - c) Congrès de la FQM
 - d) Réparations de pavage
 - e) Remplacement de ponceaux
 - f) Essai-pilote pour le traitement du benzène
9. Demandes
 - a) Ste-Sophie-de-Lévrard – Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – priorisation de l'analyse pour l'obtention du certificat d'autorisation au projet du ponceau problématique sur la route 226 ouest
 - b) Coordination au camp de jour 2022
 - c) Protocole de collaboration soccer 2022
 - d) Fédération canadienne des municipalités
10. Affaires courantes
 - a) Audit de conformité – transmission des rapports financiers
 - b) Services professionnels d'un consultant en assurances collectives

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

- c) Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération
 - d) Conférence À vos frigos!
 - e) Garanties optionnelles assurances
 - f) Fête des voisins
 - g) Vente d'articles municipaux
- 11. Suivi de dossiers
 - a) Voisins solidaires – programme d'aide financière
 - b) Utilisation du surplus de l'emprunt # 2020-12-175
 - c) Contrat de déneigement des entrées
 - 12. Règlements
 - a) Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés (adoption)
 - 13. Comités et MRC
 - 14. Affaires nouvelles
 - a) Règlement harmonisé (avis de motion)
 - b) Médaille du Lieutenant-gouverneur
 - 15. Période de questions
 - 16. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 078-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 7 mars 2022 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 079-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

- 1. Les comptes à payer des chèques # 1342 à # 1355 pour la somme de 11 201.20 \$.
- 2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501622 à # 501640 pour la somme de 54 377.25 \$.
- 3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 30 184.13 \$.
- 4. Le total des salaires bruts pour le mois de mars 2022 pour la somme de 16 194.30 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	158 485.47 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location caserne	8 205.00 \$
Remboursement TPS/TVQ	135 177.24 \$
Subventions taxes d'accises	211 487.27 \$
Permis rénovations	15.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Recyc-Québec	34 975.26 \$
Écotier	230.00 \$
Permis rénovations	60.00 \$
Articles municipaux	348.20 \$
Total	549 343.44 \$

7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

RÉSOLUTION # 080-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2022. Les états financiers démontrent un surplus de 465 170.53 \$.

8. DÉPENSES À APPROUVER

a) **Formation sur l'abattage d'arbres**

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics doit recevoir, en conformité avec les normes de la CNESST, une formation sur l'abattage manuel des arbres;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est d'une durée de 16 heures;

RÉSOLUTION # 081-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'organiser à la salle municipale de Fortierville une formation sur l'abattage manuel des arbres avec le formateur Martial Grenon. Le coût approximatif sera de 525 \$ par participant. Pour la municipalité de Fortierville, c'est l'employé Luc Laquerre qui recevra la formation. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-419 (formation voirie).

b) **Jeudis en chansons et épluchette de blé d'inde**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer, en 2022, à l'événement des Jeudis en chansons organisé par la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

RÉSOLUTION # 082-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de retenir les services du duo musical « Brothers and Sun » pour les Jeudis en chansons du 11 août 2022 à Fortierville au montant de 1200 \$ taxes et sonorisation incluses.
- De défrayer la moitié des coûts relativement à l'épluchette de blé d'inde de la Fadoq organisée dans le cadre de cette activité.

Une subvention de 967 \$ sera reçue de la SSJBCQ pour l'occasion. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-19000-349 (activités municipales).

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

c) Congrès de la FQM

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal;

RÉSOLUTION # 083-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse assiste à ce congrès et que la municipalité défraie les coûts d'inscription, de déplacement et d'hébergement selon le règlement en vigueur. Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires # 02-11000-419 (formation élus) et # 02-11000-310 (déplacement élus).

d) Réparation de pavage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des réparations du pavage des voies publiques pour prolonger sa durée de vie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Pavage manuel :

	Déplacement	Pension	Prix à la tonne
Pavage Veilleux	450 \$	-	468 \$
Sévigny	-	-	350 \$
Pavage Lagacé			535 \$

Pavage mécanisé :

	Déplacement	Pension	Prix à la tonne
Pavage Veilleux	450 \$	-	208 \$
Sévigny	-	-	-
Pavage Lagacé	-	-	260 \$

RÉSOLUTION # 084-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Sévigny pour la réparation de pavage manuel au coût de 350 \$ la tonne et Pavage Veilleux pour le pavage mécanisé au coût de 208 \$ la tonne plus les frais de mobilisation. Cette dépense sera prise à même le poste budget 02-32000-521 (entretien des chemins).

e) Remplacement de ponceaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer quatre ponceaux à l'été 2022;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les tuyaux à commander (polyéthylène 320 KPA) :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Machinerie Dubois	12 886.40 \$ taxes incluses
BMR Matériaux Fortierville	13 380.62 \$ taxes incluses

RÉSOLUTION # 085-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Désigner la firme Machinerie Dubois pour l'achat de ponceaux au coût de 12 886.40 \$ taxes incluses;
- De désigner le responsable des travaux publics, monsieur Luc Laquerre, pour engager un opérateur de pelle mécanique de grosseur suffisante pour la réalisation des travaux;
- Que ces travaux soient financés par la TECQ.

f) Essai-pilote pour le traitement du benzène

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme SNC Lavalin pour la réalisation d'une étude préliminaire concernant le benzène dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un essai-pilote serait nécessaire par la firme Magnor pour :

- Valider la réduction de benzène contenu dans l'eau à l'aide d'un filtre au charbon, à des valeurs acceptables;
- Valider les débits de traitement requis

RÉSOLUTION # 086-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Magnor pour la réalisation d'un essai de traitabilité pour le benzène dans l'eau potable au coût de 4 850 \$ plus les taxes. Cette dépense sera financée par la TECQ.

9. DEMANDES

a) Ste-Sophie-de-Lévrard – Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – priorisation de l'analyse pour l'obtention du certificat d'autorisation au projet du ponceau problématique sur la route 226 ouest

CONSIDÉRANT QUE depuis le 26 mars 2021, la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a dû fermer la route 226 ouest / rang Saint-Antoine à cause de la crue des eaux exceptionnelle ayant engendré des dommages majeurs sur le ponceau de 4,2 mètres, et ce, conformément à l'avis du ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite route est une artère essentielle pour l'est de la MRC de Bécancour au niveau des services d'urgences tels que le service ambulanciers menant au Centre de Fortierville du CIUSSS-MCQ à l'Hôpital D'Arthabaska, ainsi que pour notre service incendie régional;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de cette route a des impacts sociaux économiques directs dus à la restriction de l'accès aux commerces et aux services de proximité;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec et que le dossier est en analyse;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau ne peut être exempté d'une demande de CA auprès du Ministère et qu'il engendre des travaux d'ouvrages d'art de par son diamètre;

CONSIDÉRANT QU'une étude hydraulique du cours d'eau nommé Bras-Chaud a été réalisée par une firme externe spécialisée et mandatée, étude confirmant que le diamètre doit être augmenté à 6,5 mètres conformément aux nouvelles normes et en fonction du choix de modèle;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de structure proposé fut choisi dans un souci de réduire les interventions et éviter ainsi le contournement du cours d'eau, limitant par le fait même les impacts environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait réaliser une étude de caractérisation du milieu naturel pour la future station d'épuration sur le même cours d'eau, mais situé dans une portion en aval spécifiquement dans le bras de rivière devenant la rivière des Originaux;

CONSIDÉRANT QU'en raison des espèces présentes inventoriées dans cette étude de caractérisation du milieu naturel de ce secteur, soit celui de la station d'épuration en aval, la période de restriction pour les travaux dans l'habitat du poisson a été identifiée du 15 septembre au 31 juillet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard prend en considération qu'il y a un fort risque que les mêmes périodes de restriction soient applicables au projet de remplacement du ponceau puisqu'il s'agit d'un confluent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se doit de réaliser une étude de caractérisation écologique et caractérisation de l'habitat du poisson plus approfondie dans le secteur des travaux, et qu'elle a mandaté à cet effet la firme Innéo Environnement lors du conseil municipal du 8 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée prévoit être en mesure de déposer le rapport des investigations vers la fin juillet 2022, et ce, en fonction de conditions favorables sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les échéanciers risquent d'être problématiques compte tenu des délais habituels de traitement des demandes de certificat d'autorisation par le Ministère;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation des travaux dans les temps obligatoires reliés au volet environnemental, tout en respectant les échéanciers de travaux de construction prévus, il s'avère primordial d'arrimer l'analyse pour l'obtention du certificat d'autorisation par le MELCC avec ces mêmes délais;

CONSIDÉRANT QUE pour les résidents de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard ainsi que des municipalités limitrophes, des frais inhérents supplémentaires d'assurances sont possibles relativement à la couverture incendie dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford est

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

directement concernée et pénalisée dû à la fermeture de la route 266 de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a dû effectuer des travaux majeurs, non planifiés et non budgétés pour 2021 pour recharger son chemin de l'Oasis en totalité pour une somme de 100 072.89 \$ afin de palier à la sécurité des usagers de la route qui utilisent le chemin de détour sur une route de catégorie 3;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a dû demander des reports de travaux de réfection de la route 226 - route des Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford et des Pionniers en 2022 dû au détour imposé par la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la route 226 – des Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford et des Pionniers auront lieu au printemps 2022 et que faits allégués par la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, sont des éléments importants pour demander au ministère d'accélérer le processus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires pour la couverture d'assurance causés par l'éloignement de la caserne versus le détour pour les citoyens du secteur Lac Rose;

RÉSOLUTION # 087-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prioriser l'analyse du projet pour le ponceau problématique situé sur la route 226 ouest / rang Saint-Antoine afin d'obtenir le certificat d'autorisation dans un délai exceptionnel permettant la réalisation des travaux en 2022 et ainsi répondre aux besoins des services essentiels le plus rapidement possible afin d'en réduire les impacts sur l'ensemble des secteurs Est de la MRC de Bécancour.

Une copie de cette résolution sera également envoyée au député Donald Martel.

b) Coordonnateur(trice) du camp de jour

ATTENDU QU'un camp de jour est organisé annuellement par les Loisirs de Fortierville et la municipalité et que ce camp est géré par des bénévoles;

ATTENDU QU'il est avantageux d'avoir les services d'un(e) coordonnateur(trice) afin de gérer l'organisation du camp, de planifier les sorties et activités (s'il y a lieu) et de superviser les moniteurs de façon hebdomadaire;

RÉSOLUTION # 088-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer les coûts pour la coordination du camp de jour par madame Karianne Daigle. Il s'agira d'un poste à temps partiel d'environ 75 heures, incluant 20 heures de préparation avant le début du camp et un maximum de 8 heures par semaine pendant la durée du camp.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

c) Protocole de collaboration de soccer 2022

ATTENDU le protocole de collaboration du soccer pour l'année 2022 proposé par l'Association de soccer les Seigneuries;

RÉSOLUTION # 089-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole de collaboration de soccer 2022 et de désigner la directrice générale pour la signature du document.

d) Fédération canadienne des municipalités

ATTENDU la proposition de la Fédération canadienne des municipalités pour adhérer à leur organisme pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité est déjà membre de la Fédération québécoise des municipalités;

RÉSOLUTION # 090-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer à la FCM.

10. AFFAIRE COURANTES

a) Audit de conformité – transmission des rapports financiers

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a transmis à la municipalité la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

ATTENDU QUE ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que les recommandations jugées appropriées dans les circonstances;

ATTENDU QUE ce rapport a été transmis aux élus;

RÉSOLUTION # 091-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers. Ce rapport est déposé au conseil municipal. Une copie certifiée de cette résolution sera acheminée à la Commission municipale du Québec.

b) Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

RÉSOLUTION # 092-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

c) Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une copie de la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG);

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1 PG dans la municipalité;

RÉSOLUTION # 093-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'approuver la nouvelle entente de service 9-1-1 PG;
- De désigner la directrice générale, madame Annie Jacques, pour la signature de l'entente.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

d) Conférence À vos frigos!

La mairesse informe le conseil qu'une conférence À vos frigos! (initiative du Jour de la Terre) se tiendra à la salle municipale de Fortierville le 12 mai prochain. Ce sera une conférence gratuite destinée aux citoyens qui aura pour but de réduire le gaspillage alimentaire. Un minimum de 20 participants est requis. De la publicité sera faite dans le journal local et sur les réseaux sociaux.

e) Garanties optionnelles assurances

Ce point est reporté.

f) Fête des voisins

ATTENDU QUE l'événement « la Fête des voisins » se tiendra le 4 juin 2022 partout à travers le Québec;

ATTENDU QUE la Fête des voisins offre l'occasion aux gens qui se côtoient au quotidien sans nécessairement se parler, de briser la glace, de faire connaissance, de créer des liens et un esprit d'entraide;

ATTENQUE QUE la Fête des voisins doit être mise en œuvre par les citoyens eux-mêmes et que la fête permet à ceux-ci de jouer un rôle actif pour développer la convivialité dans leur milieu de vie;

RÉSOLUTION # 094-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire la municipalité à la Fête des voisins pour l'édition du 4 juin 2022 et d'en informer les citoyens.

g) Vente d'articles municipaux

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se départir de certains articles municipaux;

ATTENDU QUE les articles ont été affichés dans le journal local;

ATTENDU les offres reçues :

4 pneus d'hiver usagés Toyo Observe GSI-5

William Demers 150 \$

1 jumping jack

Aucune offre reçue

RÉSOLUTION # 095-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre les 4 pneus d'hiver usagés Toyo Observe GSI-5 à M. William Demers au coût de 150 \$.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

11. SUIVI DE DOSSIERS

a) Voisins solidaires – programme d'aide financière (engagement au projet et autorisation de signer la demande)

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace Muni vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car elle souhaite amener ses citoyens à travailler ensemble dans le cadre du projet Bon voisin, bon œil;

RÉSOLUTION # 096-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Fortierville à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu;
- D'autoriser la directrice générale, Annie Jacques, à signer au nom de la municipalité de Fortierville tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

b) Utilisation du surplus de l'emprunt # 2020-12-175

ATTENDU QU'un montant de 11 900 \$ avait été emprunté en trop dans le cadre du règlement d'emprunt # 2020-12-175 pour la réfection d'une partie des rangs St-Sauveur et St-Antoine ouest;

ATTENDU QUE ce surplus peut être utilisé de 3 façons :

- Affecter ce montant à l'emprunt lors du refinancement dans 5 ans;
- Réduire la taxe spéciale chargée aux contribuables dans le cadre de cet emprunt.
- Réaliser des travaux de même nature que l'emprunt (travaux de voirie dans les rangs St-Sauveur et/ou St-Antoine ouest).

RÉSOLUTION # 097-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter le surplus de l'emprunt # 2020-12-175 à la réalisation de travaux de même nature que l'emprunt (travaux de voirie dans les rangs St-Sauveur et/ou St-Antoine ouest). Le conseil souhaite effectuer des réparations d'asphalte dans ces deux rangs.

c) Contrat de déneigement pour les entrées

i) Déneigement du stationnement du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le 7 octobre 2019, la municipalité avait donné un contrat aux Entreprises Ronald Beudet pour le déneigement du stationnement du centre communautaire pour une période de 3 ans (2020, 2021 et 2022) avec deux années optionnelles;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE des conflits surviennent régulièrement entre l'entrepreneur qui déneige le stationnement et l'entrepreneur qui déneige les chemins, et que les clauses du devis ne seraient pas suffisamment claires pour le partage des responsabilités entre les deux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réviser son devis et retourner en appel d'offres pour les années 2023 et 2024 pour le stationnement du centre communautaire;

RÉSOLUTION # 098-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au contrat de déneigement de la salle municipale avec les Entreprises Ronald Beaudet dès la fin de la saison hivernale 2022, de modifier le devis de déneigement de ce stationnement et de retourner en appel d'offres sur invitation pour les années 2023 et 2024.

ii) Déneigement des entrées

ATTENDU QUE le 7 octobre 2019, le conseil avait donné des contrats à différentes entreprises pour le déneigement des entrées de la municipalité;

ATTENDU QUE les contrats étaient d'une durée de 3 ans (2020-2021-2022) avec une possibilité de deux années optionnelles (2023-2024);

RÉSOLUTION # 099-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger ces contrats pour les années 2023 et 2024 :

Lieu	Entreprise	2023	2024
Aqueduc	Ent. Ronald Beaudet	730 \$	730 \$
Garage municipal	Gaston Gaudet	750 \$	750 \$
Bureau de poste	Gaston Gaudet	235 \$	235 \$
Bureau municipal	Ent. Ronald Beaudet	455 \$	455 \$
Caserne	Ent. Ronald Beaudet	1400 \$	1400 \$
Loisirs	Ent. Ronald Beaudet	1000 \$	1000 \$
Club croquet	Ent. Ronald Beaudet	280 \$	280 \$

12. RÉGLEMENTS

a) Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (adoption)

RÉSOLUTION # 100-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # 2022-02-195 (Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux) soit adopté.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

12. COMITÉS ET MRC

La mairesse informe les élus que le conseil des maires de la MRC a donné des appuis aux dossiers de l'autoroute 55 et du ponceau de la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard.

La dernière réunion de la MRC a eu lieu à Ste-Françoise et les jeunes de l'école Oasis sont venus rencontrer les maires.

13. AFFAIRES NOUVELLES

a) **Règlement harmonisé (avis de motion)**

Le conseiller Maxime Guillot donne avis de motion qu'il présentera, à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, un règlement portant sur le règlement harmonisé.

Monsieur le conseiller Maxime Guillot présente et dépose un projet de règlement concernant le règlement harmonisé. Ce projet de règlement est mis à la disposition du public.

b) **Médaille du Lieutenant-gouverneur**

La cérémonie de remise des médailles du Lieutenant-gouverneur se tiendra à Plessis ville le 29 avril à 19h. La mairesse ne sera pas disponible pour y assister, alors elle demande si un conseiller pourrait la remplacer. Si James Kingston, le maire remplaçant, ne peut y assister, le conseiller Yannick Pressé pourra y être.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions se déroule de 19h55 à 20h05.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 101-04-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h06.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».